RÈGLEMENT OFFICIEL — COURSE DE MORMOIRON

Édition 2027 — Conforme à la réglementation FFA Trail 2027

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

L'épreuve est organisée par l'association **Ocres & Limons Sports**, en collaboration avec les associations *Di Ren Tian, des Parents d'Élèves, la St Hubert Mormoironnaise, AVEC, Lire et Connaître* et la Commune de Mormoiron.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA COURSE

Course à pied à allure libre, ouverte à tous les coureurs et coureuses, licenciés ou non, à partir des catégories U23 (Junior) pour le 25 km, U18 (Cadet) pour le 13 km et le relais.

ARTICLE 2.1 : BARRIÈRE HORAIRE

Par respect des bénévoles assurant la sécurité des participants sur la fin du parcours, une barrière horaire sera mise en place uniquement sur le parcours du 25 km. Celle-ci se trouvera au dernier ravitaillement (20ème km). Elle sera mise en place 3h après le départ.

ARTICLE 3 : DATE ET LIEU

Dimanche 17 JANVIER 2027 à Mormoiron à 9h00 pour le 25 km et le relais, 9h15 pour le 13 km.

ARTICLE 4 : DISTANCE

13 et 25 km, avec arrivée commune.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Sur **www.jf-chronotrail.fr** avec tarifs de 15 € pour le 13 km, 20 € pour le 25 km (+ frais paiement en ligne), jusqu'au samedi midi avant la course (aucune inscription sur place). Et 28 € pour le relais.

- **Nombre de places limitées :** 450 sur le 13 km, 350 sur le 25 km et 100 relais.

ARTICLE 6 : LICENCE OU PPS

Conformément aux articles L. 231-3 du Code du Sport et L. 3622-2 du Code de la Santé Publique, toute participation est soumise à la fourniture obligatoire par les participants :

Pour les majeurs :

- D'un PPS (Parcours Prévention Santé), datant de moins de 1 an à la date de la compétition ;
- OU d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Pour les mineurs :

- **Une autorisation parentale est obligatoire**, accompagnée soit :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (les autres licences FFA – Santé, Encadrement, Découverte – ne sont pas acceptées) ;
 - OU du questionnaire de santé (1ère partie de l'autorisation parentale) avec réponses à toutes les questions donnant lieu à une réponse négative et signature du tuteur légal. À défaut de réponses négatives à l'ensemble des rubriques, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra impérativement être fourni.

ARTICLE 7 : PARCOURS

25 km et relais : 2 boucles vallonnées, constituées de routes (environ 3 km), chemins et sentiers, dans le village et ses environs. Dénivelé : environ 800 m positif et négatif.

13 km : La deuxième boucle du parcours du 25 km. Dénivelé : environ 400 m positif et négatif.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENTS

Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

En accord avec les règles sanitaires en vigueur au moment de la course, sera mis en place :

- 3 ravitaillements sur le 25 km et relais : kilomètres 12, 20 et à l'arrivée.
- 2 ravitaillements sur le 13 km : kilomètres 6 et à l'arrivée.

Chaque participant est donc tenu d'assurer une autonomie en liquide et solide en fonction de ces éléments.

ARTICLE 9 : REMISE DES DOSSARDS

Au retrait des dossards aucun document papier ne sera accepté (dématérialisés, traités en amont à l'inscription). Le retrait se fera uniquement sur présentation du QR code envoyé en amont par la société de chronométrage.

Elle se fera à la salle « La Ruche » la veille de la course de 17h à 19h, et le matin de la course à partir de 7h30 (Route des écoles, à côté de la gendarmerie).

ARTICLE 10 : DÉPART

Départ des 3 distances sur le Cours centre du village :

- À 9h00 : 25 km et relais
- À 9h15 : 13 km

ARTICLE 11 : ARRIVÉE ET PASSAGE RELAIS

Le passage du relais se fera au centre du village (au niveau du ravitaillement). Le passage entre relayeurs se fera par transmission du dossard (porte-dossard fourni, à rendre à l'arrivée).

Arrivées communes à la salle La Ruche, avec un ravitaillement assurant le respect des mesures sanitaires en vigueur.

ARTICLE 12 : SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin et des contrôleurs positionnés sur les parcours. Le tracé est balisé à l'aide de flèches et points bleus et rubalises. Des postes de ravitaillement sont installés sur le parcours et au niveau de l'aire d'arrivée. Les pelotons sont fermés par des membres de l'organisation.

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs par le coureur souhaitant abandonner. Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours établi sans en avoir prévenu les organisateurs se met immédiatement hors course et ne pourra tenir les organisateurs pour responsables en cas d'accident ou de litige. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche et de lui porter secours si nécessaire.

Deux équipes de secouristes (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 84) sont mandatées, une positionnée sur le parcours et une dans l'aire d'arrivée.

> ⚠ **L'usage des bâtons est strictement interdit sur l'ensemble de l'épreuve.**

ARTICLE 13 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

ARTICLE 14 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés, en masculin et féminin : les trois premiers au scratch et les premiers des (nouvelles) catégories, à partir de U18 (cadet) sur le 13 km, et U23 (espoir) sur le 25 km. Ainsi que les 3 premiers relais au scratch homme, mixte et féminine.

Lors du retrait du dossard, une bouteille de vin sera remise aux inscrits majeurs uniquement.

ARTICLE 15 : CLASSEMENTS

Un classement individuel général et dans chaque catégorie sera consultable sur le site **www.jf-chronotrail.fr** après la course.

ARTICLE 16 : DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs de l'épreuve à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation et sur lesquelles ils pourraient apparaître sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée

la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 17 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue. Il sera proposé un report de l'inscription à une date ultérieure, ou sur l'édition suivante.

ARTICLE 18 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires.

ARTICLE 19 : RÈGLEMENTATION FFA

Le Trail de Mormoiron se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

ARTICLE 20 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription à l'épreuve implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.